

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LIMOGES**

**LA PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE  
POUR LE DEVELOPPEMENT**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 dans sa séance du 19 au 24 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2012-033 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1094 et nommant Monsieur Pierre-Marie PREUX, Directeur ;

Vu la décision n° 2016-50 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1094 et prorogeant le mandat de Monsieur Pierre-Marie PREUX ;

Vu la décision n° 2018-174 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1094 et prorogeant le mandat de Monsieur Pierre-Marie PREUX ;

**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1094 intitulée " Epidémiologie des maladies chroniques en zone tropicale " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027.

**Article 2 :** Monsieur Pierre-Marie PREUX est prolongé dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2027.

**Article 3 :** La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA  
RECHERCHE MEDICALE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, illegible name.

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LIMOGES**

**LA PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE  
DEVELOPPEMENT**